

Saint-Brieuc, le 3 juillet 2023

Enregistré au Greffe le :

07 JUL. 2023

CRC BRETAGNE

ARRIVÉE DU

- 7 JUL. 2023

LRAR : 1A2021320468

Réf. : Contrôle n°2022-0071 – po 665

Dossier suivi par :

Objet : Réponse aux observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion du Département des Côtes d'Armor – les systèmes d'information

Madame Sophie Brogniez
CRC BRETAGNE
Présidente de la Chambre régionale
des comptes de Bretagne
3 rue Robert d'Arbrissel - CS 64231
35 042 Rennes Cedex

Madame la Présidente,

Par courrier du 8 juin 2023, vous me transmettez le rapport d'observations provisoires relatives au contrôle des comptes et de la gestion du Département des Côtes d'Armor : les systèmes d'information - depuis 2016.

J'ai pris connaissance du rapport avec beaucoup d'attention et je souhaite tout d'abord remercier Eric Thibault et son équipe pour la qualité du travail produit et la fluidité des échanges avec les services lors du contrôle.

Vous recommandez tout d'abord d'intégrer dans le prochain schéma directeur des systèmes numériques et d'information un volet relatif au développement et à la transformation numérique et un volet sur le numérique éducatif des collèges. Le Département partage votre avis d'une nécessaire mise en cohérence de ses différents documents de programmation à des fins de lisibilité et d'évaluation. Il s'engagera en 2024 dans l'élaboration de son nouveau schéma directeur pour la période 2025-2027 qui intégrera ses deux volets.

Outre ce renforcement du pilotage stratégique, j'ai souhaité regrouper l'ensemble des services départementaux intervenant dans le champ des systèmes d'information, de l'informatique des collèges ou du numérique au sein d'une nouvelle direction des services numériques, afin de mettre en synergie les moyens humains, les budgets et les expertises. Cette nouvelle organisation est effective depuis le 1^{er} juillet 2023.

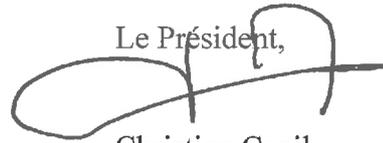
S'agissant de la sécurité des systèmes d'information, je prends bonne note de vos préconisations, qui sont partagées et, pour beaucoup, en cours de mise en œuvre, et vous précise que le Département a renforcé sa politique de sécurité en augmentant fortement l'effort budgétaire consenti qui atteint 12,3 % de nos dépenses d'investissement dans le domaine de l'informatique en 2022.



08-11-2019 10:03:00
Votre seconde recommandation porte sur la formalisation d'une politique de renouvellement du matériel informatique. Le Département s'y engage tout en cherchant à concilier différents enjeux : une plus grande sobriété en allongeant la durée de vie des matériels informatiques quand cela est possible, la prise en compte de leur réemploi, les impératifs de sécurité du fait de l'obsolescence logicielle qui peuvent conduire à leur renouvellement et enfin, l'enjeu de la santé au travail, qui nécessite parfois d'équiper davantage les agents en matériel informatique (doubles écrans, casques...).

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,



Christian Coail